



Demarche administrative, conseil

Par **Rakotovao**, le **13/08/2015** à **17:15**

Bonjour,

Je suis célibataire, je veux me marié à une femme demandeuse d'asile, en attente du convocation de l'OFPRA. La Mairie ou j'habite exige des : -copie integrale de l'acte de naissance original,

- Certificat de capacité matrimoniale délivré par le consulat ou l'ambassade,
- Certificat de coutume délivré par le consulat ou l'ambassade.

Bien sure qu'elle n'a aucun cas de mettre ses pieds à son Ambassade.

A qui pourra-t-elle alors chercher ses dossiers.

Merci